



## 1. Dénomination :

- Nom de l'association : L'OASIS FAMILIALE ASBL
- Service proposé : Ecole de devoirs
- Adresse : rue de Wavre 22B 4280 Hannut
- Nom de la coordinatrice : JACQUES Nancy
- Personne de contact : JACQUES Nancy 019/51.17.71
- E-mail : [oasisfamilialeasbl@gmail.com](mailto:oasisfamilialeasbl@gmail.com) ou [oasis.nancyjacques@gmail.com](mailto:oasis.nancyjacques@gmail.com)
- Numéro d'entreprise : 432.229.921

## 2 Respect des réglementations en vigueur :

Conformément au décret du 28 avril 2004, aux différentes modifications du 12 janvier 2007 et du 22 mai 2013 relatives à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs, les dispositions suivantes sont d'application :

L'école de devoirs a élaboré un projet d'accueil (un projet pédagogique et un ROI) et s'engage à le mettre en œuvre. Le présent document est remis aux parents et en parallèle, ces derniers reçoivent aussi une fiche d'inscription qu'ils doivent compléter dès le premier accueil. Sur le verso de cette fiche les parents apposeront leur signature indiquant leur accord avec les dispositions du présent règlement.



Tout changement devra être signalé (adresse, e-mail, numéro de téléphone...).

La mise en œuvre du projet d'accueil fait l'objet d'une évaluation régulière d'une part en équipe et d'autre part avec l'ONE.

### 3 Accessibilité, horaire et coût :

L'accès à l'école de devoirs ne peut, en aucun cas, être limité par des critères discriminatoires, tels que l'origine culturelle, la langue maternelle, le sexe...

#### Organisation d'une journée :

1) Le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi : de 15h30 à 18h30

|   |
|---|
| Un temps de goûter ➡ 20 minutes.  |
| Un temps pour l'accompagnement des devoirs et des leçons ➡ de 30 minutes pour les plus jeunes et de 60 minutes pour les plus grands.  |
| Un temps d'animation ➡ de 16h30 à 17h30   |
| Un temps libre ➡ de 17h30 à 18h30 (Durant cette période les enfants peuvent ne rien faire, aller à la bibliothèque, jouer avec un jeu de société, s'aérer dans la cour...). |

Les différents temps s'organisent en fonction du bien être des enfants et de leurs besoins !

#### Coût :

□ De 15h30 à 18h30 le coût est de 2.00€

#### Organisation d'une journée :

2) Le mercredi : de 13h30 à 16h00

#### Organisation de ce temps de devoirs et d'animations

|  | <u>Atelier « Coup de pouce »</u> | <u>ANIMATION</u> |
|--|----------------------------------|------------------|
| <b>1<sup>ère</sup> et 2<sup>ième</sup> années</b>  | 13h30- 14h30                     | 14h30-16h00      |
| <b>3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> années</b> | 13h30-14h45                      | 14h45-16h00      |
| <b>5<sup>ième</sup> et 6<sup>ième</sup> années</b> | 13h30-14h45                      | 14h45-16h00      |

#### Coût :

□ De 13h30 à 16h00 le coût est de 2.00€

## **Le retour à la maison :**

Chaque famille peut venir récupérer son enfant à partir de 17h30. Elle rentre dans le bâtiment et sera accueillie par un animateur. Cet animateur sera le lien entre l'école, l'école de devoirs et la famille. Il reçoit les informations des parents et les relatent dans un cahier de communication ou dans l'agenda. Il communique aux parents le vécu de l'enfant au sein de l'école de devoirs.

## **L'inscription :**

L'inscription se fait sur place en remplissant une fiche qui est en réalité un contrat qui nous lie durant l'année scolaire. Pour une meilleure intégration dans le groupe et un contact privilégié avec l'enfant, nous demandons qu'il soit inscrit **au minimum** deux jours par semaine.

**Les parents veillent à prévenir les animateurs par téléphone et uniquement par téléphone lorsque l'enfant est malade ou s'il ne vient pas à l'Oasis.** Nous nous permettons d'insister sur ce point du règlement car il s'agit d'une question de sécurité. Vous êtes responsables de votre enfant !

L'enfant est tenu de se présenter les jours où il est inscrit à l'Oasis. **Seuls deux jours d'absences justifiées seront acceptés par mois et ne seront pas facturés.** Les autres absences seront facturées à raison de 2.00 euros par jour.

Dans le cas où votre enfant est malade, vous devrez fournir un certificat médical attestant la maladie (Les rendez-vous chez le dentiste, le kiné, la logopède... ne sont pas considérés comme maladie). Si nous n'avons pas ce document, les jours seront considérés comme étant des absences et donc facturés également.

En cas d'absences indépendantes de votre volonté telles que : classe verte, journée d'excursion, journée pédagogique, celles-ci ne seront pas comptabilisées ni facturées.

Si un changement devait survenir, par rapport aux jours d'inscription, prévenez-nous au plus vite afin de lever celle-ci pour cette ou ces journées.

Dans le cas d'une absence régulière de votre enfant et sans justification de votre part, nous prendrons contact avec vous afin de clarifier si l'inscription doit être annulée ou pas.

**Les parents veillent également à prévenir les animateurs lorsqu'ils ne désirent plus bénéficier des services de l'Oasis.**

Lors de l'inscription, des frais de dossiers de 10.00 euros par famille seront demandés et seront valables toute l'année scolaire.

Les heures de fermeture doivent impérativement être respectées par les parents. Tout dépassement de l'heure de fermeture est sanctionné d'une amende de 2.00€ par demi-heure supplémentaire entamée. En cas de retard, les parents aviseront les accueillants de l'impossibilité de respecter l'horaire normal via un appel téléphonique.

### **Réinscription à l'école des devoirs:**

Chaque année, les parents doivent s'ils le souhaitent, réinscrire leur enfant à l'école des devoirs. Une priorité est donnée aux enfants fréquentant déjà l'école des devoirs. **Les réinscriptions se font au mois de mai lors de la réunion d'informations.** Après le 15 juin, les places restantes seront attribuées aux enfants ne fréquentant pas encore l'école des devoirs. Si par mégarde vous oubliez de réinscrire votre enfant au moment prévu pour cela, vous pourrez le réinscrire mais sur liste d'attente éventuelle.

### **La communication avec les parents:**

Echanger avec la nouvelle famille. Lors de cette rencontre, nous donnons les explications sur notre mode de fonctionnement. Nous communiquons aussi notre projet d'accueil et notre règlement d'ordre intérieur.

Permettre aux parents de nous interpellier à tout moment s'ils ont des questions. Proposer des rendez-vous afin de dialoguer en toute sérénité et en privé.

Utiliser la fiche de communication qui se trouve dans le journal de classe de l'enfant pour dialoguer par écrit avec les parents. Privilégier la communication orale lorsque les parents viennent rechercher les enfants.

### **Modalité de paiement :**

**Les paiements doivent être effectués au jour le jour, en fin de semaine ou de mois, au comptant ou par virement, selon la meilleure convenance des parents. Si vous choisissez un paiement au compte, celui-ci devra impérativement être fait dans les 15 jours après réception de la facture. Nous n'accepterons plus les retards de paiement !!! Après le second rappel, des intérêts de retard de 10.00 euros vous seront facturés.**

## **L'arrivée à l'école de devoirs:**

Pour commencer la journée de travail, les animateurs se rendent dans les différentes écoles du centre de Hannut afin d'aller chercher les enfants qui viennent à l'école de devoirs. Les enfants qui viennent des écoles des villages plus éloignés sont amenés à l'Oasis par les parents ou par les transports scolaires.

Les enfants qui viennent du Collège Sainte-Croix de Hannut seront amenés à l'Oasis par un enseignant le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi, un animateur de l'Oasis ira les chercher.

## **Les relations avec les écoles:**

Vous devez prévenir la direction ainsi que l'enseignant de votre enfant que celui-ci vient à l'Oasis et préciser les jours où il vient à l'école de devoirs. En chaque début d'année scolaire, l'Oasis fournit aux écoles, une liste reprenant les noms et prénoms des enfants ainsi que les jours de présence à l'Oasis. Ces informations sont très importantes pour assurer la sécurité des enfants.

## **Modalités pratiques de l'accueil :**

Les parents veillent à prévoir :

- ☐ Des mouchoirs.
- ☐ Des vêtements de rechange pour les petits ainsi que des langes et lingettes pour les enfants qui ne sont pas encore propres.
- ☐ Le pique-nique pour le mercredi midi.
- ☐ Une collation pour le goûter. (sur place, du lait ou de l'eau sont proposés aux enfants)

Ce qui est interdit :

- ☐ Les GSM sont interdits à l'école de devoirs.

L'Oasis Familiale décline toutes responsabilités en cas de vol, de perte ou de dégâts occasionnés sur des objets personnels amenés par l'enfant.

## **4. Réglementation européenne sur la protection des données (RGPD) :**

L'asbl l'Oasis Familiale accorde une grande importance à la protection de votre vie privée. Les données personnelles sont absolument indispensables pour accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, pouvoir vous contacter, envoyer les factures et attestations fiscales, ...

Nous nous engageons à mettre tout en œuvre afin qu'elles soient utilisées aux seules fins de nos activités.

## **5. Photos et site internet :**

Au cours de l'année, vos enfants pourront être filmés et/ou photographiés. Dans le cas où ceci poserait un éventuel problème, nous vous demandons de nous le signaler par écrit au dos de la fiche d'inscription.

## **6. Assurances :**

L'Oasis Familiale a souscrit une assurance pour les enfants, dans le cadre de ses activités.

AGRHEA police n° 5758114327.

## **7. Réduction fiscale des frais de garde :**

Conformément au Code des impôts sur les revenus, les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de garde pour leurs enfants de moins de 12 ans. Pour ce faire, la coordinatrice de l'école de devoirs remettra aux parents l'attestation fiscale suivant le modèle transmis par l'ONE.

## **8. Règles de sécurité lors de sorties extérieures :**

|  |
|--|
| Toute sortie extérieure sera signalée aux parents par un courrier.   |
| Un nombre suffisant d'adultes accompagnateurs sera prévu.  |
| Vérification des présences et distribution d'un collier nominatif reprenant le numéro de GSM de l'animateur responsable de cette sortie.                     |
| Répartition des enfants en sous-groupe (un animateur ou deux animateurs de référence par groupe).  |
| Énumération de consignes claires auprès des enfants (on marche calmement, on prend attention à l'autre, on attend un animateur pour traverser une route...). |
| Une trousse de secours sera emportée lors de chaque sortie.  |

Pour accord,

Fait en double exemplaire le

.....

Nom et Signature du / des parents

Nom et Signature du professionnel de l'Oasis Familiale